

GUIDE D'ADAPTATION DU MANUEL DE SPHÈRE POUR LA FORMATION DES AUTORITÉS NATIONALES DE GESTION DES CATASTROPHES (ANGC)

Ce guide permettra aux points focaux, formateurs et formatrices de Sphère d'adapter le manuel de formation de Sphère aux besoins des personnes qui travaillent pour des ANGC ou dans la protection civile. Il inclut des activités conçues spécialement pour les ANGC, ainsi que des messages de plaidoyer adaptés aux problématiques et difficultés que rencontrent ces agences et une bibliographie complémentaire.

Ce document est une version abrégée du [Pack de formation pour les ANGC de Sphère](#) en espagnol, conçu par [Martin Villarroel García](#) en 2022. Le pack de formation en espagnol de 75 pages inclut un guide d'animation, des propositions d'adaptations du programme, des présentations PowerPoint et des fiches de travail à imprimer.

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. À qui s'adresse spécifiquement la formation de Sphère pour les ANGC	3
3. Adapter les supports de formation de Sphère existants pour les ANGC	3
4. Module 1 : Début de la formation, objectifs et présentations.....	4
5. Module 2 : Introduction au manuel Sphère : la Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire	6
6. Module 3 : Les principes de protection.....	12
7. Module 4 : Mise en œuvre des indicateurs et critères de qualité de la CHS dans le suivi et l'évaluation 16	
8. Module 5 : L'application des standards et indicateurs de Sphère dans l'intervention humanitaire	19
9. Module 6 : Le Partenariat pour les standards humanitaires (HSP)	21
10. Module 7 : Cartographie des parties prenantes et plan de diffusion	24

1. Introduction

La récurrence des catastrophes naturelles, socio-naturelles ou d'origine humaine s'accélère. Leur impact sur la santé, l'éducation, la productivité, les économies, l'infrastructure et l'environnement des États et de leur population est considérable. En outre, ces catastrophes ont des conséquences plus marquées sur les groupes vulnérables, qui s'appauvrissent et deviennent encore plus vulnérables. Les changements climatiques provoquent des catastrophes socio-naturelles dont l'impact est aggravé par certaines pratiques et modes de vie. C'est la raison pour laquelle les catastrophes peuvent être considérées comme des risques mal gérés, qui requièrent une attention supplémentaire de la part des États et de la société civile.

Les cadres réglementaires en place aux niveaux national et international orientent le travail des autorités nationales de gestion des catastrophes (ANGC). Leur rôle est de veiller au respect des mandats relatifs aux droits humains et au droit à une vie digne, ainsi qu'à l'**Accord de Paris sur le changement climatique**, aux **Objectifs de développement durable (ODD)** et au **Cadre d'action de Sendai**. Ces cadres internationaux proposent une orientation pour l'application des standards nationaux en lien avec une gestion complète des risques de catastrophe et la préservation de la nature, notamment au niveau des politiques de développement local.

C'est dans ce contexte que Sphère promeut, depuis 1997, l'élaboration d'un langage commun entre parties prenantes humanitaires, au niveau de l'État et de la société civile, en vue d'améliorer la qualité de la préparation, de l'intervention et de la reconstruction, et de promouvoir la redevabilité, particulièrement envers les familles affectées. L'une des priorités stratégiques de Sphère pour la période 2021–2025 est le renforcement de « **la coopération entre Sphère et les bailleurs de fonds humanitaires et les autorités nationales de gestion des catastrophes afin de promouvoir l'institutionnalisation et l'application des normes Sphère** ». C'est dans cet esprit que Sphère a créé le présent guide d'adaptation du Pack de formation Sphère pour les ANGC, s'appuyant sur la **Fiche thématique 3** intitulée « **Initier les autorités nationales de gestion des catastrophes aux standards humanitaires : guide à l'attention des points focaux Sphère et du personnel du plaidoyer humanitaire** »¹.

La cartographie du mandat humanitaire ci-après démontre l'intégration des standards Sphère dans le cadre des standards internationaux, en ce qu'ils ont trait aux principes et à la protection des groupes vulnérables.

Standards internationaux	I. Traités et cadres internationaux sur les droits humains (CADRE DIRECTIF)	1. La Déclaration universelle des droits de l'homme
		2. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques
		3. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
		4. La Convention américaine relative aux droits de l'homme
		5. Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays
		6. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
		7. La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes
		8. La Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence faite aux femmes
		9. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire
		10. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1995
		11. La Convention relative aux droits des personnes handicapées

¹ Les ressources que Sphère a publiées sur la collaboration avec les ANGC sont disponibles à l'adresse : <https://www.spherestandards.org/fr/resources/?category=ndmas-fr>

II. Accords internationaux sur la réduction des risques de catastrophe (COMMENT AGIR)	1. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
	2. Les Objectifs de développement durable (ODD)
	3. Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe
	4. L'Accord de Paris
	5. L'Accord d'Escazú
III. Le Partenariat pour les standards humanitaires (HSP) (CE QUI DOIT ÊTRE PRÉVU A MINIMA)	1. La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire (Sphere)
	2. La Norme humanitaire fondamentale sur la qualité et la redevabilité (CHS)
	3. Les Normes minimales pour l'éducation : Préparation, interventions, relèvement (INEE)
	4. Les Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (SMPE)
	5. Les Normes minimales pour le relèvement économique (MERS)
	6. Les Critères minimaux d'analyse de marché en situation d'urgence (MISMA)
	7. Les Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS)
	8. Les Normes d'inclusion humanitaire pour les personnes âgées et les personnes handicapées (ADCAP)

Depuis le milieu des années 2000, plusieurs ANGC ont intégré des standards universels tels que ceux de Sphere et du Partenariat pour les standards humanitaires (HSP) dans leurs politiques et directives en matière de gestion nationale des catastrophes. Ces initiatives ont fait suite au constat qu'une planification des interventions et une mise en œuvre mieux ciblées et plus inclusives renforçaient la cohésion de manière évidente. L'adoption ou l'adaptation de standards humanitaires universels a également tracé la voie vers la conformité envers les engagements internationaux, tels que le Cadre d'action de Sendai.

Les pays suivants ont intégré les standards humanitaires dans leurs politiques et interventions humanitaires, que ce soit au niveau national ou infranational : l'Argentine, le Guatemala, l'Inde, l'Indonésie, l'Iraq, Israël, le Pakistan et le Vietnam. Des processus d'intégration des standards humanitaires dans les politiques et mesures prises sont déjà en cours en Amérique latine, par exemple en Bolivie, en Équateur, au Paraguay et au Pérou. Les lignes directrices politiques de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire de l'Union européenne (UE)² font de multiples références aux standards de Sphere. Ces lignes directrices s'appliquent à toute organisation dont les programmes humanitaires s'appuient sur des financements de l'UE.

² https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/resources-campaigns/policy-guidelines_fr

2. À qui s'adresse spécifiquement la formation de Sphère pour les ANGC

La formation de Sphère pour les ANGC est à destination des responsables des décisions et des gestionnaires occupant des fonctions clés aux niveaux national, régional ou municipal, à la fois au sein des ANGC et dans d'autres secteurs en lien avec la gestion des catastrophes, tels que les ministères de l'Éducation, de la Santé, de l'Agriculture et de l'Élevage, de l'Environnement, de l'Infrastructure et de la Planification, notamment. Les personnes participant aux formations peuvent être de jeunes ministres, des directeurs et directrices à l'échelle nationale, régionale ou municipale, ou encore des responsables d'unité de gestion des risques.

Prérequis pour la participation à la formation :

- avoir l'expérience de l'action humanitaire (notamment, sans s'y limiter, de la prévention, l'atténuation, la préparation, l'intervention, la réhabilitation et la reconstruction) ;
- avoir de l'expérience dans l'inclusion de sujets pertinents au sein des politiques institutionnelles nationales ; et
- avoir un intérêt avéré dans la diffusion de standards humanitaires dans son pays, principalement au sein de la direction et du personnel opérationnel sous sa responsabilité, au niveau national ou local.

3. Adapter les supports de formation de Sphère existants pour les ANGC

Dans l'idéal, une formation de Sphère pour les ANGC doit inclure les huit modules énumérés ci-après, dispensés dans l'ordre indiqué. La formatrice ou le formateur peut cependant sélectionner et adapter les modules en fonction du temps disponible et des besoins de formation du groupe.

La formatrice ou le formateur doit connaître les supports de formation existants de Sphère, tels que présentés dans le [pack de formation de Sphère](#) et le [pack de formation en ligne de Sphère](#). Plusieurs des activités existantes peuvent être adaptées pour être encore plus pertinentes pour les ANGC.

Voici les huit modules, de longueurs variées

- Module 1 : Début de la formation, objectifs et présentations
- Module 2 : Introduction au manuel Sphère et à la Norme humanitaire fondamentale
- Module 3 : Les Principes de protection et leur lien avec l'intervention humanitaire
- Module 4 : L'application des standards et indicateurs de Sphère au suivi-évaluation
- Module 5 : L'application des standards et indicateurs de Sphère dans l'intervention humanitaire
- Module 6 : Le Partenariat pour les standards humanitaires
- Module 7 : Cartographie des parties prenantes et plan de diffusion à l'attention des ANGC
- Module 8 : Évaluation et clôture de la formation

4. Module 1 : Début de la formation, objectifs et présentations

Objectif du Module 1	Créer un environnement d'apprentissage participatif et inclusif dans lequel présenter les objectifs de la formation pour les ANGC de Sphère et définir les attentes des participant-es.
-----------------------------	---

Messages clés du Module 1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le manuel Sphère reconnait le rôle et la responsabilité primordiale de l'État d'accueil... et le rôle de soutien des organisations humanitaires pour l'aider à s'acquitter de cette responsabilité, en coordination avec les ANGC. ✓ L'ANGC est chargée de définir des politiques et principes directeurs de gestion des catastrophes et de réaliser une intervention à la fois opportune et efficace, en cas de catastrophe.
----------------------------------	--

Aperçu du Module 1

Durée (min.)		Activités	Responsable	Méthodologie	Ressource principale
Totale	Répartition				
40 min	5 min	1. Ouverture de la formation	Représentant-e de l'ANGC	Présentation	
	5 min	2. Aperçu des objectifs de la formation	Animateur-trice	Présentation	PowerPoint ou tableau blanc
	30 min	3. Présentations des participant-es et animateur-trices	Animateur-trice	Activité brise-glace Définir les attentes	Tableau blanc

Guide des activités du Module 1

Activité 1.1 : Ouverture de la formation [représentant-e de l'ANGC]

Le ou la représentant-e de l'ANGC devrait ouvrir la formation, en expliquant pourquoi l'ANGC s'intéresse à mieux connaître l'approche humanitaire des standards de Sphère et souhaite étudier et inclure les standards dans les actions et politiques gouvernementales aux niveaux national, régional et municipal.

Activité 1.2 : Aperçu des objectifs de la formation [animateur-trice]

Présentez brièvement le contenu du manuel Sphère, en lien avec le contexte humanitaire du pays. Définissez les objectifs de la formation et décrivez rapidement le programme.

Activité 1.3 : Présentations et informations sur les attentes et les connaissances déjà acquises [animateur-trice]

Répartissez les participant-es en petits groupes et lancez l'activité de brise-glace. Demandez à chacun des groupes de choisir le droit humain qu'il souhaite promouvoir **dans le contexte d'une urgence, d'une crise ou d'un conflit préalablement identifié comme pertinent pour le pays concerné (un contexte d'inondation, par exemple)**. Invitez les groupes à traduire le droit humain qu'ils ont choisi sous forme de dessin et/ou de courte chanson. Demandez-leur ensuite de montrer leur dessin et/ou de chanter leur chanson lorsque vient leur tour de se présenter. Demandez aux autres participant-es de deviner le droit humain que le groupe a représenté. Chaque membre du groupe se présente ensuite, en précisant son nom, son organisation et sa fonction.

Demandez maintenant aux participant-es d'utiliser le tableau blanc pour y inscrire leurs attentes envers la formation.

5. Module 2 : Introduction au manuel Sphère : la Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire

Objectifs du Module 2	Définir les fonctions de l'ANGC dans le contexte humanitaire propre au pays, en les mettant en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes. Décrire les chapitres de base et les chapitres techniques du manuel Sphère.
------------------------------	--

Objectifs d'apprentissage du Module 2	À la fin du Module 2, les participant-es seront en mesure de : <ol style="list-style-type: none"> 1. comprendre le rôle des ANGC dans la gestion des risques de catastrophe et les politiques de réduction des risques ; 2. analyser le contexte humanitaire du pays et sa position par rapport aux ODD et au Cadre d'action de Sendai ; 3. maîtriser la structure et les composants du manuel Sphère ; et 4. mettre la Charte humanitaire en lien avec les politiques et pratiques nationales de gestion des catastrophes.
--	---

Messages clés du Module 2	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les catastrophes sont des risques mal gérés. ✓ Les standards humanitaires universels et les outils et documents d'appui connexes apportent aux ANGC une approche intégrée de la gestion des catastrophes, détaillant les procédures à suivre afin de garantir une intervention humanitaire de qualité élevée et basée sur les droits, conforme aux valeurs et aux résultats reconnus au niveau mondial. ✓ Les standards humanitaires dotent les parties prenantes nationales de tous niveaux ainsi que les parties prenantes internationales qui fournissent un soutien à la gestion nationale des catastrophes d'un langage commun. ✓ Toute personne a le droit de vivre dans la dignité. Les obstacles à l'exercice de ce droit diffèrent selon les groupes de population. Les standards universels facilitent la formulation d'approches de la gestion des catastrophes à la fois neutres et basées sur les droits, dont l'objet est d'apporter aux populations affectées l'aide dont elles ont besoin. ✓ La mise en place et l'amélioration de synergies entre agences dans le but d'aboutir à une intervention cohérente et coordonnée sont indispensables. Cela facilitera également l'adoption de standards universels aux niveaux national et local. ✓ L'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe doivent être intégrées aux niveaux national et local, en coordination avec les parties prenantes non gouvernementales. Les standards Sphère et autres standards humanitaires incluent une orientation en ce sens. ✓ La prévision des interventions suite aux catastrophes et la planification participative du relèvement et de la réduction des risques dépendent notamment de la volonté politique et des compétences administratives. ✓ Les standards humanitaires de qualité et de redevabilité peuvent compléter et renforcer les plans de gestion des catastrophes existants. ✓ Les standards humanitaires de qualité et de redevabilité peuvent s'appliquer aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux urgences complexes prolongées, en soutenant la préparation, l'atténuation, l'intervention et le relèvement.
----------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les secours peuvent restaurer les pertes matérielles suite à une catastrophe, tandis que la réduction des risques de catastrophe à plus long terme et l'adaptation aux changements climatiques contribuent à renforcer la résilience et à limiter les conséquences sur les personnes et sur l'économie. ✓ La formation continue sur l'importance des standards humanitaires, soutenue par un accompagnement encadré de la traduction des principes en pratiques, contribue à compenser la fuite des connaissances due au taux élevé de rotation du personnel. ✓ Il est important de créer un lien entre la formation et la pratique, afin d'inclure les politiques locales et/ou nationales.
--	--

Aperçu du Module 2

Durée (min.)		Activités	Responsable	Méthodologie	Ressource principale
Totale	Répartition				
95 min	10 min	2.1 Les rôles des ANGC dans la gestion des risques de catastrophe et les politiques de réduction des risques	Animateur-trice	Présentation participative	Documents sur les ANGC
	15 min	2.2 Le contexte humanitaire du pays et sa position par rapport aux ODD et au Cadre d'action de Sendai	Animateur-trice	Présentation participative	Documents sur les ODD et le Cadre d'action de Sendai
	15 min	2.3 Exercice pratique n° 1 : Le contexte humanitaire	Participant-es	Travail par groupes	Tableau blanc
	20 min	2.4 Le manuel Sphère, chapitres de base et chapitres techniques ; vidéo	Animateur-trice	Affiches Vidéo	Manuel Sphère
	30 min	2.5 Exercice pratique n° 2 : Mise en application de la Charte humanitaire	Participant-es	Travail par groupes	Tableau blanc

Guide des activités du Module 2

Activité 2.1 : Les rôles des ANGC dans la gestion des risques de catastrophe et les politiques de réduction des risques [Animateur-trice]

Résumez les rôles des ANGC. Expliquez que les gouvernements nationaux sont les garants du bien-être des citoyen-nes ; que leur rôle principal est donc de gérer et coordonner de manière rapide, efficace et impartiale les interventions humanitaires conformément aux politiques publiques de réduction des risques et aux politiques d'aide en situation d'urgences et/ou de catastrophes. Les gouvernements doivent agir de concert

avec les communautés nationales et internationales, les organisations volontaires, les organisations non gouvernementales (ONG) et le système des Nations Unies.

Activité 2.2 : Le contexte humanitaire du pays et sa position par rapport aux Objectifs de développement durable et au Cadre d'action de Sendai [Animateur-trice]

Présentez les **deux accords internationaux en vigueur pour la période 2015–2030. Il s'agit des Objectifs de développement durable (ODD) et du Cadre d'action de Sendai.** Atteindre les dix-sept ODD et respecter les quatre priorités du Cadre d'action de Sendai sont considérés constituer les meilleurs espoirs de transformer le monde. S'il est en lien avec les autres ODD, l'ODD 13 (Action climatique) est le plus étroitement lié à la lutte contre les effets des changements climatiques et la promotion de la réduction des risques, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'adoption des systèmes d'alerte précoce.

En vous référant au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030, énumérez quatre priorités d'action pour éviter de nouveaux risques de catastrophe et limiter les risques existants. Ces quatre priorités sont (i) Comprendre les risques de catastrophe ; (ii) Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour gérer les risques de catastrophe ; (iii) Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience ; et (iv) Améliorer la préparation aux catastrophes en vue d'une intervention efficace et de « reconstruire en mieux » en matière de relèvement, de réhabilitation et de reconstruction³.

Mentionnez également les sept objectifs mondiaux du Cadre d'action de Sendai, qui sont les suivants :

- réduire la mortalité due aux catastrophes ;
- réduire le nombre de personnes touchées par des catastrophes ;
- réduire les pertes économiques directes (en proportion du PIB) ;
- réduire la perturbation des services de base et les dommages causés aux infrastructures essentielles ;
- augmenter le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe ;
- améliorer la coopération internationale ; et
- améliorer l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque.

Expliquez que, bien que les gouvernements souscrivent aux cadres mondiaux sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe (incluant notamment l'Accord de Paris), dans les faits on constate une augmentation des catastrophes, qui tuent et touchent davantage de personnes et entraînent des pertes financières plus importantes. Cela souligne la véracité du message « les catastrophes sont des risques mal gérés » et nécessite des politiques centrées sur une culture de la prévention.

Activité 2.3 : Exercice pratique n° 1 : Le contexte humanitaire [Animateur-trice]

- ✓ Répartissez les participant-es en trois salles.
- ✓ Demandez à chaque groupe de nommer un ou une porte-parole. Expliquez qu'après 10 minutes de discussion, le ou la porte-parole devra répondre au nom du groupe à la question qui lui a été attribuée (et qui est écrite sur le tableau blanc) :
 - Groupe 1 : Quels sont les principaux scénarios de risques dans le pays ?

³ <https://www.undrr.org/publication/sendai-framework-disaster-risk-reduction-2015-2030>

- Groupe 2 : Les quatre priorités pour la réduction des risques énoncés dans le Cadre d'action de Sendai sont-elles appliquées dans le pays ? Si oui, de quelle(s) manière(s) ? Sinon, pourquoi ?
 - Groupe 3 : Est-ce que l'ODD 13 (action climatique, visant à limiter les répercussions des changements climatiques et à mettre en place des systèmes d'alerte précoce) est respecté dans le pays ? Si oui, de quelle(s) manière(s) ? Sinon, pourquoi ?
- ✓ Demandez ensuite aux membres des trois groupes de retourner dans la salle principale afin de faire part de leur réponse. Toute question ou interrogation qui subsiste pourra alors être clarifiée.

Activité 2.4 : Le manuel Sphère, chapitres de base et chapitres techniques – présentation vidéo [Animatrice]

En s'appuyant sur le génocide au Rwanda, expliquez que le manque de coordination de l'intervention humanitaire a augmenté le nombre de décès : c'est la raison principale pour laquelle les parties prenantes humanitaires, sous la direction de la Croix-Rouge, ont décidé d'un commun accord de définir un langage partagé en vue d'améliorer la qualité de l'intervention humanitaire et de promouvoir la redevabilité. Montrez la structure du contenu de l'édition 2018 du manuel Sphère, qui a été rédigée sur la base des nouvelles connaissances apparues lors des opérations humanitaires suite aux changements climatiques, aux crises prolongées, au développement urbain et à la multiplicité des parties prenantes ; ainsi qu'à la lumière des changements radicaux intervenus dans la prestation de l'aide humanitaire⁴. Décrivez le contenu des chapitres techniques.

Concentrez-vous sur la philosophie de Sphère. Celle-ci contribue à la priorité que les ANGC accordent au droit de vivre dans la dignité par le biais d'une aide humanitaire opportune et impartiale, en mettant en place toutes les mesures nécessaires pour soulager les souffrances humaines causées par une crise, un conflit ou une catastrophe.

Expliquez que la Charte humanitaire est la « pierre angulaire » de Sphère, qui définit les fondements éthiques et juridiques reposant sur le principe moral de l'humanité, de l'impératif humanitaire et de trois droits : le droit de vivre dans la dignité, le droit de recevoir une aide humanitaire et le droit à la protection et à la sécurité.

Utilisez les affiches de Sphère dans le cadre de cette activité de groupe pour développer cette explication.

⁴ Une discussion détaillée des incitations à la rédaction de l'édition 2018 du manuel ainsi que sur les différences clés entre les éditions 2011 et 2018 est incluse dans le pack de formation « Qu'y a-t-il de nouveau dans l'édition 2018 ? » (<https://spherestandards.org/fr/resources/what-is-new-in-2018-training-package-french/>).

Activité 2.5 : Exercice pratique n° 2 : Mise en application de la Charte humanitaire [Animateur-trice]



Affiche 1

En grand groupe, demandez aux participant-es d'observer l'**Affiche 1** et de répondre aux questions suivantes :

- Que représente cette affiche ?
- À quel droit de la Charte humanitaire correspond-elle ?

Poursuivez cette activité en utilisant les six autres affiches, qui traduisent l'importance des principes et des droits énoncés dans la Charte humanitaire de Sphere.

À l'aide des tableaux blancs préparés à l'avance, répartissez les participant-es en cinq salles pour discuter de l'articulation entre les principes et droits de la Charte humanitaire et les principes des standards nationaux de gestion des risques.

- ✓ Voici la répartition des groupes :
 - Groupe 1 : le principe d'humanité
 - Groupe 2 : le principe de l'impératif humanitaire
 - Groupe 3 : le droit de vivre dans la dignité
 - Groupe 4 : le droit de recevoir une aide humanitaire
 - Groupe 5 : le droit à la protection et à la sécurité

- ✓ Demandez à chaque groupe de répondre aux questions suivantes :
 - a) Le principe ou le droit qui vous a été attribué est-il actuellement appliqué dans l'intervention humanitaire suite aux inondations (ou à tout autre événement dangereux prioritaire) dans votre pays ?
 - b) Si oui, de quelle(s) manière(s) ?
 - c) Sinon, pourquoi ?

- ✓ Donnez 10 minutes aux groupes pour réaliser l'exercice.

- ✓ Demandez à chaque groupe, par le biais de son ou sa porte-parole, de présenter, en une minute, ses réponses.

Ressources pour le Module 2

- **Fiche thématique n° 3 de Sphère : Initier les autorités nationales de gestion des catastrophes aux standards humanitaires : guide à l'attention des points focaux Sphère et du personnel du plaidoyer humanitaire**, 2022.
(<https://www.spherestandards.org/fr/resources/?category=thematic-sheets-fr>)
- **Le manuel Sphère : La Charte humanitaire**, 2018
(<https://handbook.spherestandards.org/fr/sphere/#ch003>)
- **Les affiches de la Charte humanitaire** (<https://www.spherestandards.org/fr/standards-humanitaires/campagne-dillustrations/>)
- Vidéo : **Qu'y a-t-il de nouveau dans le manuel Sphère 2018 ?**
(https://www.youtube.com/watch?v=ii_TB8WA_uc)
- **Qu'est-ce que la CCNUCC, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ?**
(<https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/la-convention/qu-est-ce-que-la-ccnucc-la-convention-cadre-des-nations-unies-sur-les-changements-climatiques>)
- **Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030**
(<https://inee.org/fr/resources/cadre-daction-de-sendai-pour-la-reduction-des-risques-de-catastrophe-2015-2030>)
- **Les standards Sphère dans l'intervention humanitaire à l'échelle nationale**, 2016
(<https://spherestandards.org/fr/dialoguer-avec-les-autorites-nationales-de-gestion-des-catastrophes-pour-qua%C2%80%C2%99elles-adoptent-les-standards-humanitaires/>)

6. Module 3 : Les principes de protection

Objectif du Module 3	Décrire et mettre en œuvre les quatre Principes de protection qui font partie des chapitres de base du manuel Sphère.
Objectifs d'apprentissage du Module 3	À la fin du Module 3, les participant-es seront en mesure de : <ol style="list-style-type: none"> 1. parler des quatre Principes de protection avec leurs propres mots ; et 2. donner des exemples clairs de la manière dont ces principes sont mis en œuvre tout au long du cycle de programmes humanitaires.
Messages clés du Module 3	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La protection fait référence aux mesures prises pour garantir la sécurité, la dignité et les droits des personnes touchées par des catastrophes, des conflits armés ou des crises sociales. ✓ Les besoins de protection varient selon les personnes, en fonction de leur situation et du type de catastrophe qui les ont touchées : il peut, par exemple, s'agir de personnes qui ont survécu à une sécheresse, de personnes sans domicile fixe, de personnes touchées par une guerre, de migrant-es ou de réfugié-es ou de personnes vulnérables à la COVID-19. ✓ Les quatre Principes de protection sont les suivants : limiter les risques et ne pas nuire, éviter la discrimination, accompagner les personnes dans leur rétablissement et aider les personnes à faire valoir leurs droits. ✓ Les quatre Principes de protection soutiennent les droits identifiés dans la Charte humanitaire, soit le droit de vivre dans la dignité, le droit de recevoir une aide humanitaire et le droit à la protection et à la sécurité. ✓ Les activités de protection peuvent être catégorisées en activités préventives, réactives, correctives ou renforçant l'environnement. ✓ Les Principes de protection doivent être appliqués conformément au cadre juridique du droit international, et notamment le droit international humanitaire, le droit international relatif aux réfugiés et les lois nationales. La protection se veut attentive à et inclusive des pratiques traditionnelles. Elle n'adopte cependant pas les pratiques traditionnelles néfastes, même lorsque celles-ci émanent des systèmes judiciaires traditionnels. ✓ Les Principes de protection peuvent être considérés comme des actions clés transversales pour tout programme, dans tout endroit du monde. Si certaines des actions clés des chapitres techniques peuvent ne pas être adaptées à certains contextes, la conception d'une nouvelle intervention doit toujours être cohérente avec les Principes de protection.

Aperçu du Module 3

Durée (min.)		Activités	Responsable	Méthodologie	Ressource principale
Totale	Répartition				
40 min	10 min	3.1 Introduction aux Principes de protection	Animateur-trice	Présentation participative Présentation vidéo	Ressources de formation du Groupe sectoriel mondial de protection Vidéo : Risk management and the gender perspective – Yaneth
	10 min	3.2 Approches de la protection et du cadre juridique adoptées par Sphère – vidéo			
	20 min	3.3 Exercice pratique n° 3 : Mise en application des Principes de protection	Participant-es	Travail par groupes	Tableau blanc

Guide des activités du Module 3

Activité 3.1 : Introduction aux Principes de protection [Animateur-trice]

Posez la question suivante aux participant-es : « Qu’entendez-vous par ‘protection’ » ?

Selon les réponses obtenues, lisez la définition qu’en donne le Comité permanent interorganisations (CPI) :

« ... toutes les activités visant à obtenir le plein respect des droits de l’individu, conformément à la lettre et à l’esprit des corpus de droits pertinents (à savoir du droit international des droits de l’homme (DIDH), du droit international humanitaire (DIH) et du droit international relatif aux réfugiés (DIR). »

Lisez ensuite la définition de la « protection » inscrite dans l’édition 2018 du manuel Sphère.

« ... la protection recouvre tous les efforts mis en œuvre par les acteurs humanitaires et les défenseurs des droits de l’homme pour garantir que les droits des personnes touchées et les devoirs des garants de ces droits au sens du droit international, soient compris, respectés, protégés et réalisés sans aucune forme de discrimination. »

À partir du contexte humanitaire que les participant-es auront identifié au Module 2, abordez les différents besoins de protection que les populations peuvent avoir, selon qu’elles aient survécu à une inondation ou à une sécheresse, qu’elles soient sans domicile fixe, dans des zones en conflit, qu’elles soient migrantes ou réfugiées, ou enfin rendues vulnérables du fait de la COVID-19.

Énumérez les quatre Principes de protection : limiter les risques et ne pas nuire, éviter la discrimination, accompagner les personnes dans leur rétablissement et aider les personnes à faire valoir leurs droits. Insistez sur le fait que les quatre Principes de protection soutiennent les droits identifiés dans la Charte humanitaire : le droit de vivre dans la dignité, le droit de recevoir une aide humanitaire et le droit à la protection et à la sécurité.

Activité 3.2 : Approches de la protection et du cadre juridique adoptées par Sphère – présentation vidéo [Animateur-trice]

Expliquez que les activités de protection peuvent être catégorisées en activités préventives, réactives, correctives ou renforçant l'environnement.

Expliquez également que les Principes de protection doivent être mis en œuvre conformément aux cadres juridiques internationaux et nationaux, et notamment aux lois coutumières (généralement en vigueur dans les communautés rurales, autochtones, d'origine et les Premières Nations).

Discutez d'une ou des deux vidéos suivantes avec les participant-es :

- ✓ La protection en situations d'urgence : Ce court film d'animation donne un aperçu des principaux risques et menaces lors d'une situation d'urgence et présente quatre principes permettant de garantir la protection des droits et de la dignité des personnes, et ce à toutes les étapes des projets humanitaires. Notez que le troisième principe de la vidéo (la redevabilité) n'est pas le même que le troisième principe de Sphère (accompagner les personnes dans leur rétablissement).
- ✓ La gestion des risques et le genre : À l'aide de l'exemple de l'expérience d'une femme lors d'une crise, ce court film d'animation démontre les conséquences négatives du non-respect des Principes de protection.

Activité 3.3 : Exercice pratique n° 3 : Mise en application des Principes de protection [Animateur-trice]

À l'aide de tableaux blancs préparés à l'avance, répartissez les participant-es dans les salles afin de déterminer ce qu'ils et elles savent de l'application du Principe de protection attribué à leur groupe.

- ✓ Voici la répartition des groupes :
 - Groupe 1 : Principe de protection 1 : Limiter les risques et ne pas nuire
 - Groupe 2 : Principe de protection 2 : Éviter la discrimination
 - Groupe 3 : Principe de protection 3 : Aider les personnes
 - Groupe 4 : Principe de protection 4 : Faire valoir leurs droits
- ✓ Chaque groupe doit :
 - a. lire le Principe de protection qui lui a été attribué, ainsi que les notes d'orientation qui l'accompagnent (5 minutes) ;
 - b. dessiner une affiche ou une carte postale représentant son Principe de protection (5 minutes) ;
 - c. écrire ce qu'il comprend du Principe de protection, en fonction de l'analyse du groupe.
- ✓ Donnez 15 minutes aux groupes pour réaliser l'exercice.
- ✓ Demandez au ou à la porte-parole de chaque groupe de présenter, en une minute, le travail réalisé.

Ressources

- **Politique du Comité permanent interinstitutions sur la protection dans le cadre de l'action humanitaire, 2016**
(https://interagencystandingcommittee.org/system/files/iasc_protection_policy_french_logo_final.pdf)
- **Vidéo : Gestión del riesgo y el enfoque de género-Yaneth** (en espagnol)
(<https://www.youtube.com/watch?v=IVEDgVHSX9g>)
- **Vidéo : Protection in emergencies** (en anglais)
<https://www.youtube.com/watch?v=YWclHizync0&t=46s>)

Certaines des ressources vidéo n'étant pas en français, voici la marche à suivre pour créer des sous-titres autotraduits dans YouTube :

- cliquer sur la roue en bas de l'écran ;
- cliquer sur « sous-titres » ;
- cliquer sur « langue x (générés automatiquement) » puis sur « Traduire automatiquement » et sélectionner la langue souhaitée.

7. Module 4 : Mise en œuvre des indicateurs et critères de qualité de la CHS dans le suivi et l'évaluation

Objectif du Module 4	Décrire et mettre en œuvre les critères de qualité et les indicateurs des engagements de la Norme humanitaire fondamentale (CHS) en lien avec le suivi et l'évaluation
Objectifs d'apprentissage du Module 4	À la fin du Module 4, les participant-es seront en mesure de : <ol style="list-style-type: none"> 1. énumérer les neuf engagements et critères de qualité de la CHS ; 2. décrire la structure unique de la CHS ; et 3. mettre en œuvre les critères de qualité et les indicateurs de la CHS lors du suivi et de l'évaluation des interventions humanitaires.
Messages clés du Module 4	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La CHS remplace les standards essentiels de Sphère qui figuraient dans les précédentes éditions du manuel Sphère. ✓ La CHS est un code volontaire qui décrit les principaux éléments d'une intervention humanitaire de qualité, fondée sur des principes éthiques et la redevabilité. ✓ Elle énonce neuf engagements que les acteur-trices humanitaires peuvent prendre pour améliorer la qualité de l'aide qu'elles et ils fournissent. ✓ Sphère est une des détentrices des droits d'auteur de la CHS, aux côtés des organisations associées que sont CHS Alliance et le Groupe URD. ✓ La CHS s'applique à différents niveaux : lors des interventions directes auprès des populations touchées, au niveau des organisations et à un niveau mondial et politique. ✓ La Charte humanitaire et les Principes de protection soutiennent directement la CHS. Ensemble, ces trois documents constituent les fondements des standards de Sphère (et des autres manuels du HSP). ✓ Le suivi, l'évaluation, la redevabilité et l'apprentissage (SERA) permettent de prendre des décisions de gestion de manière opportune et fondée sur des éléments factuels et d'adapter les programmes humanitaires aux contextes changeants. ✓ La CHS est l'expression des termes « qualité » et « redevabilité ». ✓ Les engagements associés à la qualité sont l'Engagement n° 1 (intervention adaptée et justifiée), l'Engagement n° 2 (intervention efficace et fournie à temps), l'Engagement n° 3 (intervention qui évite les effets négatifs) et l'Engagement n° 7 (les acteurs humanitaires apprennent et s'améliorent en continu). ✓ Les Engagements n° 4 et 5 ont trait à la redevabilité envers les personnes affectées. Le critère de qualité de l'Engagement n° 6 porte sur la redevabilité envers les partenaires humanitaires, celui de l'Engagement n° 8 sur la redevabilité envers l'équipe de travail et celui de l'Engagement n° 9 sur la redevabilité envers les bailleurs de fonds.

Aperçu du Module 4

Durée (min.)		Activités	Responsable	Méthodologie	Ressource principale
Totale	Répartition				
40 min	10 min	4.1 Introduction à la CHS : Engagements, critères de qualité et actions clés – vidéo	Animateur-trice	Présentation participative Présentation vidéo	Présentation PowerPoint CHS Alliance vidéo
	10 min	4.2 La CHS en termes de qualité et de redevabilité	Animateur-trice	Présentation participative	Présentation PowerPoint
	20 min	4.3 Exercice pratique n° 4 : Le suivi et l'évaluation	Participant-es	Travail par groupes	Tableau blanc

Guide des activités du Module 4

Activité 4.1 : Introduction à la CHS : Engagements, critères de qualité et actions clés – vidéo [Animateur-trice]

Présentez la CHS, ses origines et son lien avec la CHS Alliance. Expliquez qu'elle a été introduite dans l'édition 2018 du manuel Sphère (en remplacement des standards essentiels de Sphère qui figuraient dans les précédentes éditions du manuel).

Expliquez la pertinence de la CHS aux niveaux communautaire, organisationnel et mondial, et notamment en ce qui concerne les politiques des ANGC. Décrivez les neuf engagements et leur critère de qualité, qui ciblent la qualité et la redevabilité.

Expliquez que la Charte humanitaire et les Principes de protection soutiennent directement la mise en œuvre de la CHS. Ensemble, ces trois chapitres constituent les principes et les fondements éthiques des standards de Sphère. Décrivez la structure unique de la CHS puis diffusez la vidéo d'introduction à la CHS réalisée par CHS Alliance.

Activité 4.2 : La CHS en termes de qualité et de redevabilité [Animateur-trice]

Posez la question suivante : « Quels critères de la CHS ont trait à la qualité ? » Développez la réponse, en mentionnant que les critères 1, 2, 3 et 7 portent sur la qualité de l'intervention humanitaire, alors que les autres critères ont trait à la redevabilité. Expliquez que les critères 4 et 5 mentionnent la redevabilité à l'égard des personnes affectées, le critère 6 à l'égard des partenaires humanitaires, le critère 8 à l'égard des équipes humanitaires et le critère 9 à l'égard des bailleurs de fonds. Expliquez que les critères de qualité 4 et 5 ont débouché, sur demande d'Oxfam en Amérique latine et Caraïbes, sur la création d'un Guide de retours d'information et de mécanismes de plainte, disponible en anglais, cité dans les supports pédagogiques.

Activité 4.3 : Exercice pratique n° 4 : Le suivi et l'évaluation [Animateur-trice]

À l'aide d'un tableau blanc préparé à l'avance, répartissez les participant-es en salles et demandez-leur d'analyser les modalités de mise en œuvre des actions clés et d'identifier les responsabilités institutionnelles dans **le suivi et l'évaluation des inondations** (les inondations peuvent être remplacées par un autre danger, si cela est plus pertinent).

- ✓ Voici la répartition des groupes :
 - Groupe 1 : Engagement n° 1
 - Groupe 2 : Engagement n° 2
 - Groupe 3 : Engagement n° 3
 - Groupe 4 : Engagement n° 4

- ✓ Chaque groupe lit l'engagement qui lui a été attribué, ainsi que son critère de qualité, les indicateurs de performance, les actions clés, les responsabilités organisationnelles et les notes d'orientation qui s'y rapportent.

- ✓ En 15 minutes, chaque groupe identifiera :
 - a) au moins une action clé à mettre en œuvre dans le suivi et l'évaluation de l'intervention suite à une inondation ; et
 - b) au moins une responsabilité institutionnelle nécessitant une action lors du suivi-évaluation de l'intervention suite à l'inondation.

- ✓ Les porte-parole présentent ensuite les réponses de leur groupe.

Ressources

- **La Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité** (<https://corehumanitarianstandard.org/>)
- **Vidéo Introduction à la Norme humanitaire fondamentale, CHS Alliance** (https://www.youtube.com/watch?v=cXILJARnQXA&list=PLh1w1Ldo3QjWibs_UuC88DZUt02NfrKLO&index=4)
- **Your voice counts: Feedback and complaints mechanisms** (<https://spherestandards.org/wp-content/uploads/your-voice-counts-feedback-and-complaints-mechanisms.pdf>)

8. Module 5 : L'application des standards et indicateurs de Sphère dans l'intervention humanitaire

Objectif du Module 5	Décrire et mettre en œuvre les standards et indicateurs relatifs à l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la promotion de l'hygiène (WASH), afin de définir le contenu d'une trousse d'hygiène pour trois types de familles ⁵
-----------------------------	---

Objectifs d'apprentissage du Module 5	<p>À la fin du Module 5, les participant-es seront en mesure de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comprendre la portée de chacun des indicateurs ; 2. résumer en détail les standards du secteur WASH ; et 3. mettre en œuvre les standards techniques et indicateurs dans un cas précis.
--	--

Messages clés du Module 5	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le manuel Sphère inclut à la fois des chapitres de base et des chapitres techniques. ✓ Les chapitres techniques incluent des standards accompagnés d'indicateurs, qui sont à adapter à chaque contexte. ✓ Les standards WASH incluent des standards en lien avec la promotion de l'hygiène, l'approvisionnement en eau, la gestion des excréments, la lutte antivectorielle, la gestion des déchets solides et WASH dans les épidémies et structures de soins. ✓ Les standards sur la promotion de l'hygiène soulignent l'importance de l'hygiène, l'obtention et l'utilisation des articles d'hygiène et la gestion de l'hygiène menstruelle et de l'incontinence.
----------------------------------	--

Aperçu du Module 5

Durée (min.)		Activités	Responsable	Méthodologie	Ressource principale
Totale	Répartition				
45 min	10 min	5.1 Rappel de la structure du nouveau manuel Sphère ; portée des indicateurs	Animateur-trice	Présentation participative Présentation vidéo	Présentation PowerPoint
	10 min	5.2 Les standards WASH	Animateur-trice	Présentation participative	Présentation PowerPoint
	25 min	5.3 Exercice pratique n° 5 : La conception d'une trousse d'hygiène	Participant-es	Travail par groupes	Tableau blanc

⁵ L'exemple de WASH a été choisi dans cet exemple pour faire suite au scénario des inondations du module précédent. Vous pouvez bien évidemment choisir un autre standard, mieux adapté à votre scénario du module précédent.

Guide des activités du Module 5

Activité 5.1 : Rappel de la structure du nouveau manuel Sphère et de la portée des indicateurs [Animateur-trice]

Rappelez aux participant-es comment le manuel Sphère est structuré, et insistez une nouvelle fois sur l'importance de la prise en compte des chapitres de base (la Charte humanitaire, les Principes de protection et la Norme humanitaire fondamentale) dans la mise en œuvre des standards techniques.

Servez-vous des illustrations de l'activité « Les standards et les cibles » de Sphère pour démontrer la différence entre les standards, les indicateurs et les cibles.

Activité 5.2 : Les standards WASH [Animateur-trice]

Décrivez les standards WASH, en insistant sur la promotion de l'hygiène ; le repérage, l'obtention et l'utilisation des articles d'hygiène ; et la gestion de l'hygiène menstruelle et de l'incontinence.

Activité 5.3 : Exercice pratique n° 5 : La conception d'une trousse d'hygiène [Animateur-trice]

À l'aide du tableau blanc préparé à l'avance, répartissez les participant-es en trois groupes. Chaque groupe concevra une trousse d'hygiène pour un des trois types de familles proposés.

- ✓ Demandez à tous les groupes de lire le Standard 1.2 sur l'hygiène (qui concerne le repérage, l'obtention et l'utilisation des articles d'hygiène) dans le manuel Sphère, ainsi que ses actions clés, indicateurs clés et notes d'orientation.
- ✓ Demandez aux groupes de lire également le Standard 1.3 sur la gestion de l'hygiène menstruelle et de l'incontinence, ainsi que ses actions clés, indicateurs clés et notes d'orientation. En outre, les groupes doivent également lire le Standard 4 sur les abris et l'habitat, relatif aux articles ménagers, et ses actions clés, indicateurs clés et notes d'orientation.
- ✓ En 20 minutes, chaque groupe doit élaborer la trousse d'hygiène selon la famille qui lui est attribuée :
 - Groupe 1 : Une trousse d'hygiène pour une famille qui vivait dans un milieu urbain avant la catastrophe. Composition de la famille : un homme de 65 ans en situation de handicap (en fauteuil roulant), deux femmes en âge de procréer et deux enfants, de 5 et 10 ans .
 - Groupe 2 : Une trousse d'hygiène pour une famille qui vivait dans un milieu rural avant la catastrophe. Composition de la famille : un homme de 45 ans se servant de béquilles, une femme en âge de procréer, une fillette de moins de deux ans et deux garçons de 8 et 12 ans.
 - Groupe 3 : Une trousse d'hygiène pour une famille migrante en transit. Composition de la famille : un homme de 50 ans, une femme de 45 ans, deux enfants de 7 et 10 ans.
- ✓ Chaque porte-parole aura une minute pour décrire la trousse élaborée par son groupe.

Ressources

- **Approvisionnement en eau, assainissement et promotion de l'hygiène, manuel Sphère, édition 2018** (<https://handbook.spherestandards.org/fr/sphere/#ch006>)
- **Activité « Les standards et les cibles », 2021** (<https://spherestandards.org/fr/ressources/activite-les-standards-et-les-cibles/>)

9. Module 6 : Le Partenariat pour les standards humanitaires (HSP)

Objectif du Module 6	Présenter les standards associés élaborés par le Partenariat pour les standards humanitaires (HSP)
Objectifs d'apprentissage du Module 6	À la fin du Module 6, les participant-es seront en mesure de : <ol style="list-style-type: none"> 1. décrire l'importance du HSP ; et 2. nommer les standards associés qui complètent les standards Sphère, en apportant une aide humanitaire centrée sur les droits humains.
Messages clés du Module 6	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sphère et huit autres initiatives de définition de standards constituent le HSP. ✓ Les standards humanitaires doivent être intégrés dans la préparation, l'atténuation et la prévention, ainsi que dans les interventions initiales et le rétablissement à court et à long termes. ✓ Les standards du HSP sont une ressource utile aux gouvernements, bailleurs de fonds, personnels du secteur privé, rédacteur-trices de propositions et personnels responsables des évaluations lors de la conception ou de la révision des activités de leurs projets. ✓ Les Normes minimales pour l'éducation en situations d'urgence (INEE) garantissent le droit des personnes à une éducation de qualité et un environnement d'apprentissage sans danger dans les situations de crise, ainsi que pendant leur rétablissement. ✓ Les Standards minimums pour la protection de l'enfance (SMPE) sont à utiliser dans toutes les phases d'une action humanitaire, de la préparation et la planification d'urgence à l'intervention et au relèvement précoce. ✓ Les Normes minimales pour le relèvement économique (MERS) sont le résultat d'un consensus international sur les bonnes pratiques en matière de renforcement de la résilience économique des communautés touchées par une crise. ✓ Les Critères minimaux d'analyse de marché en situation d'urgence (MISMA) contribuent à améliorer l'analyse de la mise en œuvre des interventions et des programmes, en soutenant une analyse de marché de haute qualité. ✓ Les Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) portent essentiellement sur les moyens d'existence et visent à apporter une aide rapide afin de protéger et reconstituer les actifs en matière d'élevage des communautés affectées par des crises humanitaires. ✓ Les Normes d'inclusion humanitaire pour les personnes âgées et les personnes handicapées (ADCAP) ont été conçues pour renforcer la redevabilité des humanitaires à l'égard des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, ainsi que pour soutenir la participation de ces personnes dans l'action humanitaire. ✓ Lors d'une crise humanitaire, les camps et établissements semblables aux camps sont souvent les uniques lieux où les personnes déplacées internes (PDI) et les réfugié-es peuvent obtenir une protection et de l'aide. Les Normes minimales pour la gestion des camps (NMGC) décrivent les mesures à prendre à minima afin

	<p>de soutenir une participation significative au sein d'un site, ainsi que pour la planification et la coordination entre secteurs et agences.</p> <p>✓ La CHS Alliance est une membre associée du HSP.</p>
--	--

Aperçu du Module 6

Durée (min.)		Activités	Responsable	Méthodologie	Ressource principale
Totale	Répartition				
35 min	15 min	6.1 L'importance du Partenariat pour les standards humanitaires (HSP) – vidéo	Animateur-trice	Présentation participative et présentation vidéo	Présentation PowerPoint Vidéo : Que sont les standards humanitaires ?
	20 min	6.2 Les standards associés à Sphère : description et contexte de leur mise en œuvre	Animateur-trice	Présentation participative	Présentation PowerPoint

Guide des activités du Module 6

Activité 6.1 : L'importance du Partenariat pour les standards humanitaires (HSP) – vidéo [Animateur-trice]

Expliquez que la création et la mise en application des standards Sphère ont encouragé la création de standards humanitaires à l'échelle du secteur en lien avec l'éducation, la protection de l'enfance, les moyens d'existence et l'inclusion des personnes âgées et en situation de handicap.

Vous pouvez développer ce point à l'aide de la vidéo « Que sont les standards humanitaires ? »

Activité 6.2 : Les standards associés à Sphère : description et contexte de leur mise en œuvre [Animateur-trice]

En approfondissant le sujet précédent, faites une démonstration de l'utilisation de l'appli du HSP et expliquez son utilité pour trouver les standards nécessaires dans un contexte donné :

- 1) Les Normes minimales pour l'éducation : préparation, interventions, relèvement (INEE)
- 2) Les Standards minimums pour la protection de l'enfance (SMPE)
- 3) Les Normes minimales pour le relèvement économique (MERS)
- 4) Les Critères minimaux d'analyse de marché en situation d'urgence (MISMA, CaLP)
- 5) Les Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS)
- 6) Les Normes d'inclusion humanitaire pour les personnes âgées et les personnes handicapées (ADCAP)
- 7) Les Normes minimales pour la gestion des camps (NMGC)
- 8) CHS Alliance.

Ressources

- Vidéo : Que sont les standards humanitaires ? (<https://www.youtube.com/watch?v=ah9WYI5eh-s>)
- Site internet et appli du HSP (<http://www.humanitarianstandardspartnership.org/>)
- Les Normes minimales pour l'éducation : préparation, interventions, relèvement (INEE) (<https://handbook.spherestandards.org/fr/inee/#ch001>)
- Les Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (SMPE) (<https://handbook.spherestandards.org/fr/cpms/#ch001>)
- Les Normes minimales pour le relèvement économique (MERS) (<https://handbook.spherestandards.org/fr/mers/#ch001>)
- Les Critères minimaux d'analyse de marché en situation d'urgence (MISMA) (<https://handbook.spherestandards.org/fr/misma/#ch001>)
- Les Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) (<https://handbook.spherestandards.org/fr/legs/#ch001>)
- Les Normes d'inclusion humanitaire pour les personnes âgées et les personnes handicapées (ADCAP) (<https://handbook.spherestandards.org/fr/his/#ch001>)
- Les Normes minimales pour la gestion des camps (NMGC) (<https://handbook.spherestandards.org/fr/camp/#ch001>)
- Veuillez noter que lorsque les partenaires du HSP disposent d'une vidéo d'introduction à leur manuel, celles-ci sont disponibles sur le site internet de Sphère (<https://spherestandards.org/fr/online-courses/>). Pour consulter ces vidéos, descendez sur la page des formations en ligne jusqu'à parvenir à la section sur les ressources du HSP.

10. Module 7 : Cartographie des parties prenantes et plan de diffusion

Objectif du Module 7	Présenter les parties prenantes des interventions humanitaires et préparer un plan de diffusion
-----------------------------	---

Objectifs d'apprentissage du Module 7	<p>À la fin du Module 7, les participant-es seront en mesure de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. identifier les différentes parties prenantes des interventions humanitaires dans leur pays ou région ; et 2. s'accorder sur un plan réaliste de diffusion de Sphère et des autres standards du HSP au sein du personnel de leur institution et des agences extérieures.
--	---

Messages clés du Module 7	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les ANGC et les ONG nationales et internationales, ainsi que les organisations bilatérales d'aide et les Nations Unies, jouent un rôle vital au niveau du soutien des gouvernements dans la gestion des catastrophes. ✓ En s'appuyant sur des standards dans leur travail avec des agences gouvernementales, les ONG démontrent activement aux gouvernements les avantages de l'utilisation des standards. ✓ Des points focaux dans plus de 40 pays⁶ promeuvent activement les principes et standards de Sphère parmi les professionnel-le-s humanitaires et, lorsque cela est possible, plaident en faveur de l'utilisation de Sphère auprès des gouvernements dans l'élaboration de leurs politiques humanitaires et de gestion des catastrophes. ✓ Les parties prenantes internationales présentes localement participent activement à la diffusion, la pratique et la mise en application des standards humanitaires. ✓ Elles incluent les ONG internationales, les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les Nations Unies (ONU), les équipes humanitaires du pays (EHP) du Comité permanent interorganisations (CPI), les groupes sectoriels du CPI (dont les agences opérationnelles de l'ONU et d'autres acteur-trices), qui ont toutes des groupes actifs dans les secteurs WASH, des abris et de l'habitant, de la santé et de la sécurité alimentaire et la nutrition. ✓ La mise en place de structures régionales s'est révélée utile pour soutenir l'intégration des standards humanitaires dans les interventions humanitaires.
----------------------------------	---

Aperçu du Module 7

Durée (min.)		Activités	Responsable	Méthodologie	Ressource principale
Totale	Répartition				
45 min	25 min	7.1 Cartographie des parties prenantes humanitaires	Animateur-trice	Présentation et travail par groupes	Tableau blanc
	20 min	7.2 Plan d'action pour la diffusion	Participant-es	Travail par groupes pour	

⁶ <https://spherestandards.org/fr/points-focaux/>

		des standards de Sphere et associés		l'élaboration d'un plan de diffusion	
--	--	--	--	--	--

Guide des activités du Module 7

Activité 7.1 : Cartographie des parties prenantes humanitaires [Animateur-trice]

Rappelez aux participant-es les rôles des ANGC, et expliquez l'importance des ONG, des ONG internationales (ONGI), des structures régionales, des points focaux de Sphere, des partenaires, membres et formateur-trices des régions pour la formation à, et la diffusion des standards humanitaires de Sphere et associés.

Répartissez les participant-es dans les salles, en mélangeant de préférence des parties prenantes de différents secteurs et départements, et demandez-leur d'identifier les parties prenantes humanitaires et de les cartographier.

- ✓ Chaque groupe dispose de 20 minutes pour énumérer les principales parties prenantes humanitaires. Pour chaque partie prenante, les groupes doivent préciser :
 - a. son nom ;
 - b. son rôle principal dans les actions humanitaires ;
 - c. sa disposition, ou non, à participer à la diffusion des standards humanitaires. Oui/Non. Pourquoi (pas) ?
 - d. la forme que prendra sa participation à la diffusion des standards humanitaires.
- ✓ Les porte-parole présenteront ensuite les réponses de leur groupe respectif.

Activité 7.2 : Plan d'action pour la diffusion des standards de Sphere et associés [Animateur-trice]

En conservant ces mêmes groupes, et à l'aide du tableau ci-dessous, les participant-es doivent identifier les actions à mener **au cours des trois prochains mois** pour commencer à diffuser les standards de Sphere et associés.

QUOI FAIRE ? (ateliers, formations, inclure Sphere dans les politiques et plans, concevoir des produits, etc.)	POUR QUI ? (à quel groupe cible s'adresse l'activité)	QUI INTERVIENT ? (quel-les participant-es des ANGC à la formation de Sphere sont responsables de mener cela à bien)	QUAND ? (dates approximatives au cours des trois prochains mois)
1.			
2.			
3.			

Ressources

- **Les standards Sphère dans l'intervention humanitaire à l'échelle nationale**, 2016
(<https://www.spherestandards.org/wp-content/uploads/les-standards-sphre-dans-lintervention-humanitaire-lchelle-nationale.pdf>)
- **Initier les autorités nationales de gestion des catastrophes aux standards humanitaires : guide à l'attention des points focaux Sphère et du personnel du plaidoyer humanitaire**, 2022.
(<https://www.spherestandards.org/fr/ressources/?category=ndmas-fr>)



Équipe d'animation de la formation de Sphère à destination des responsables des décisions à Guayaquil, Équateur, en mai 2022, au cours de laquelle les premiers supports de formation en espagnol ont été testés.

Chère animatrice, cher animateur,
Merci d'avoir téléchargé cette
ressource.

Si vous avez des commentaires à nous
transmettre, ou des supports utilisés
dans le cadre d'une formation de
Sphère à destination des ANGC dont
vous voudriez nous faire part, n'hésitez
pas à nous contacter à l'adresse
learning@spherestandards.org.